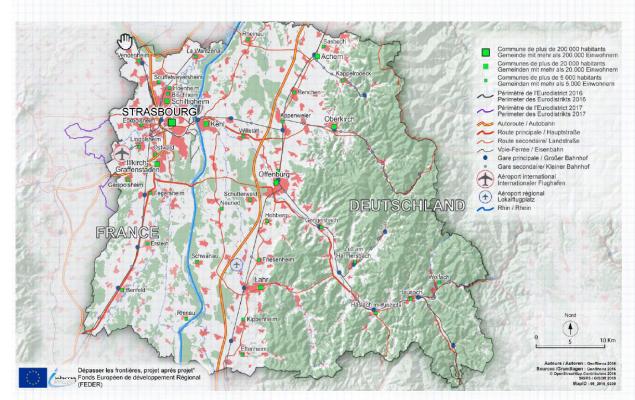


Projet «B-solutions» Reconnaissance des vignettes anti-pollution





Contour de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. © Source : georhena.eu

Contexte territorial

Eurodistrict Strasbourg-Ortenau: 958 421 habitants

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau regroupe 112 communes réparties sur une superficie de 2 468 km². C'est également un groupement européen de coopération territoriale (GECT), composé de l'Eurométropole de Strasbourg, de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de l'État français ainsi que de l'Ortenaukreis et des villes d'Offenbourg, Lahr, Kehl, Achern et Oberkirch.

Problématique

La France et l'Allemagne disposent de systèmes anti-pollution de l'air proposant une classification fondamentalement différente des certificats de qualité de l'air. Or, ces systèmes de vignettes anti-pollution de l'air ne sont pas reconnus d'un pays à l'autre. Cette absence de reconnaissance des vignettes de l'autre pays entrave la liberté de circulation entre la France et l'Allemagne, et représente une réelle difficulté quotidienne pour les habitants des bassins de vie transfrontalier.









© Source : CEC-ZEV

Description du projet

Le projet entre dans le cadre de l'initiative européenne «B-solutions» portée par la Commission européenne (voir ci-contre). Il est porté par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Visant la reconnaissance des vignettes anti-pollution, il s'inscrit dans la consultation d'experts autour d'une « solution européenne pour une vignette de contrôle de la pollution atmosphérique ».

Cette consultation d'experts en coopération juridique et transfrontalière a débouché sur la publication d'un rapport identifiant plusieurs solutions pour une meilleure reconnaissance des vignettes anti-pollution de l'air entre l'Allemagne et la France.

Pour télécharger ce rapport : https://www.eurodistrict.eu/sites/default/files/19%20 10%2016%20rapport%20b-solutions.pdf

Plus-value transfrontalière du projet

- Proposer l'introduction d'une clause d'exemption dans les législations nationales pour les zones transfrontalières.
- Proposer d'établir un cadre juridique commun pour les vignettes au-delà d'une solution binationale en révisant par exemple les directives européennes actuelles sur la qualité de l'air.

* #EUREGIONSWEEK 2021

Cette fiche projet a été réalisée dans le cadre de l'atelier organisé par la MOT et son réseau lors de la la Semaine européenne des villes et des régions, en octobre 2021. Intitulé «Respirer sans frontières : les challenges pour améliorer la qualité de l'air dans les régions transfrontalières», cet atelier a été l'occasion de présenter plusieurs projets emblématiques en matière de coopération transfrontalière sur ce thème. Plus d'infos.

Flux frontaliers

Environ 40 000 personnes, résidants côté français, traversent chaque jour la frontière franco-allemande pour travailler en Allemagne.

Contexte du projet



Le programme « B-solutions » est un programme de la Commission européenne visant à éliminer les obstacles juridiques et administratifs qui freinent la coopération entre les régions frontalières.

Dans ce cadre, des administrations ou des structures ont la possibilité d'être sélectionnées après appel à propositions pour être accompagnées dans leurs recherches de solutions pour lever ces obstacles.

Plus d'infos : https://www.b-solutionsproject. com/advice-cases

Site Internet

https://www.eurodistrict.eu/fr/projets/vignettes-anti-pollution-b-solutions-%E2%80%93-2020